



**Direction générale des services**

**Décision n°2024-258**

**Objet :** Signature de la convention « *Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris* » avec la Métropole du Grand Paris – demande de subvention

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « *Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris* » lancé le 30 juin 2023 par la Métropole du Grand Paris, visant à soutenir et promouvoir un ensemble d'événements locaux, sportifs et festifs proposés par les communes métropolitaines,

Considérant l'engagement de la ville de Sceaux, à mettre en œuvre le projet dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « *Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris* »,

APPROUVE la convention de demande de subvention avec la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « *Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris* », d'un montant prévisionnel total de 388 655 € HT conformément au plan de financement présenté par la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le maire à la signer.

Fait à Sceaux, le 9 août 2024



Philippe LAURENT